358

Brunet V. col 455
Raggieri 270
A. Sorbin a été un des grands
prédicateurs français -

ligueurs.

Son oraison funèbre d'Anne de
Montmorency semble être la
première qui ait été publiée.

ORAISON FVNEBRE,

PRONONCEE EN L'EGLISE NOSTRE DAME DE Paris, aux funerailles de messire Anne de Montmorency, pair & Conestable de France:

Par M. Arn. Sorbin, P. de Monteig, & Recteur de Saincte Foy.

A PARIS,
Chez Guillaume Chaudiere, rue saint Iaques, à l'enseigne du Temps & de l'homme Sauuage.
1567.
AVEC PERMISSION.

A TRESILLVSTRE ET VERTVEVSE DAME, MAGDALEINE de Sauoye, Ducheſſe de Montmorency.

Madame, ç'a eſté vne couſtume fort ancienne, que de faire des oraiſons funebres aux ſepultures des Catholiques: & pour le ſoulas (comme dit S. Auguſtin) des viuants, & pour en ce ſoulas, leur propoſer, auec la doctrine de Dieu, les exemples des maieurs: deſquels nous ſommes tenus non ſeulement d'apporter, ou le nom, ou les armoiries, mais bien plus, la pieté eſcrite en nos cœurs: ſur peine d'eſtre appellez enfans degenerans de la traſſe de nos deuanciers. Puis dõc qu'il vous a pleu, & à meßieurs vos enfans, qu'au ſeruice de feu monſieur voſtre mary, (auquel ſuyuant la couſtume ne deuiez aßiſter) fait en l'Egliſe noſtre Dame, i'aye fait office d'Eccleſiaſte, me metãt en deuoir, non tant de louer la vertu du treſpaſſé, (qui de ſoy ſe peut aſſez monſtrer & faire cognoiſtre) comme de preparer les auditeurs à ce qui eſt requis pour & bien viure & biẽ mourir, & mieux eſtre payé de Dieu: Ioinct à tout ce, l'imitation des plus fameux que i'ay peu colliger des hiſtoires, iſſus de la maiſon d'ou mõdit ſieur eſt iſſu, que ie dois deſirer eſtre de pres ſuyuie, non ſeulement de meſſieurs vos fils: mais encore de toutes perſonnes nobles, & de tous ceux, qui ont deſir de viure deuant Dieu, & immortaliſer leur bon nom entre les hommes. Et pource que ie ſçay bien que la douleur voſtre n'eſt encores tãt paſſee qu'aſſopie, tant que d'heure à autre elle ſe renouuelle: i'ay

voulu ne donner la consolation aux seuls presents, à l'acte funebre, sans vous en faire quelque part, & encor à tous ceux qui auront desir de peser ce que le deuoir m'a commãdé d'en produire: qu'a present ie vous offre de tel cœur, que prie à Dieu faire reluire à iamais en vostre posterité, l'antique pieté de ceux, dont Dieu les a extraits, afin qu'heritiers de la vertu, du nom, des armoiries, & des biens, ils soient quelque iour (& vous, Madame, & moy aussi) quant à eulx coheritiers du Royaume celeste: & à Dieu soyez: à Paris, ce dernier de Nouembre, 1567.

SONNET.

Au corps restoit vne pompe funebre.
Au corps, qui fut de l'ame le cercueil,
Pompe, qui mit maintes larmes à l'œil,
Oœil, qui ne vit sans Soleil qu'en tenebre?
Soleil, de qui la memoire on celebre:
Soleil, qui fit a tout le peuple accueil:
Peuple, qui doit D'ANNE *porter le dueil,*
S'il sentit onq' combien Mars luy fut aigre.
Aigre & cruel fut ce Dieu Thracien,
Et au Duc ANNE, *& au Duc* GVISIEN,
Qui n'ont leur sang ny leur chair espargnee:
Ains, combattans pour l'Eglise & la Foy,
Pour le pays, pour le peuple & le Roy,
Mourantz ils ont la victoire gagnee.

IACQVES MOISSON.

ORAISON FVNEBRE

PRONONCEE EN L'EGLISE nostre Dame de Paris, aux funerailles de Messire Anne de Montmorency, pair & Conestable de France, Par M. Arn. Sorbin P. de Montech, & Recteur de Saincte Foy.

BONVM *certamẽ certaui, cursum consummaui, fidem seruaui, in reliquo reposita est mihi Corona iustitiæ.* 2. Timot. 4. Les pauures Philosophes du temps passé, enueloppez en ie ne sçay quelle ignorance, & ne sçachans quelle doit estre la mere des louanges, se sont grandement trompez s'amusans chacun à louer sa passion: mesme du temps de Ciceron telle ignorance nourrissoit la contestation qui estoit entre les nobles du sang & les orateurs, à cause dequoy Ciceron s'escrioit, *Cedant arma togæ, Concedat laurea linguæ.* Cicero offic. lib. 1. Et mesmes Ouide sur mesme debat intro-

duit Aiax & Vliſſe diſputans l'vn contre l'autre, & louans, l'vn ſon illuſtre extraction, au meſpris & contemnement de la faconde de ſon aduerſaire Vliſſe : & l'autre, au contraire, r'abatus les argumens colliges de la nobleſſe du ſang, tache à luy propoſer l'abondance de ſes proueſſes, diſant:

Ouid. metamor. lib. 3.

Ergo, operum quoniã, nudum certamen habetur
Plura quidẽ feci quã quæ comprehẽdere verbis
In promptu mihi ſit.

Comme ſ'il vouloit dire, puis qu'il eſt queſtion de diſputer des œuures & biẽsfaits d'vn chacun, l'oſe bien aſſeurer que i'ay plus fait, que ie ne ſçauroy exprimer. D'ou eſt aiſé à colliger, combien ſes pauures prophanes amateurs chacũ de louer ſa paſſion, ſ'eſgaroyẽt, ne ſçachãs au vray quelle doit eſtre la mere des louanges, ny quelle la ſœur, ny quelles filles auſſi elle doit produire: c'eſt à dire, quels fruits.

Nous dõc que la foy doit ſeparer d'entr'eux, pouuons, à bon droit, d'autãt plus ſeurement produire des louanges deuãt la face des hommes, que nous ſommes certains de la mere qui le doit enfanter, qu'eſt verité, & d'honeſteté ſa cõpagne,

& de ſes filles, tuition d'innocẽce, & edu cation de la poſterité, ſans la cognoiſſance & diſcretion deſquelles les louanges des vertueux demeureroyent confuſes, & incogneues parmy les iactãces des ſuperbes & arrogans. Et (au contraire) au moyen deſquelles les ſainctes & vertueuſes perſonnes n'ont eu erubeſcence, de produire leurs louanges en lumiere. Louanges dis-ie, filles de verité, ſœurs d'honeſteté, & meres de tuition d'innocence & d'education.

Et qui eſt celuy qui ſans cela ne metroit Dauid & Ezechias (entre autres) au rang des plus glorieux Trazõs du monde? L'vn deſquels pour les cauſes ſuſdittes, & entre autres pour reſpondre à la calomnie de ſes freres qui l'arguoyent de temerarité, pour-autant qu'il ſ'offroit à ſ'oppoſer à l'ẽnemy & de Dieu & de ſon peuple, ne faiſoit difficulté de ſe louer & dire: *Paſcebat ſeruus tuus patris ſui gregẽ, & veniebat leo vel vrſus, & tollebat arietẽ de medio gregis, & perſequebar eos & percutiebam, eruebámque de ore eorum, & illi cõſurgebant aduerſum me, & apprehendebam mẽtum eorum & ſuffocabam*. C'eſt à dire, voſtre 1. Reg. 17.

seruiteur paissoit le troupeau de son pere, & venoyent Lours & le Lion, & me rauissoyent vn belier, ie les poursuyuois & le deliurois, ils se leuoyent cõtre moy, & ie prenoy leur mẽton, & les suffoquoy. Et d'abondant au Psalme centiesme, *Per ambulaui in innocentia cordis mei, in medio domus meæ, non proponebam ante oculos meos rem iniustam*: C'est à dire, ie marchoy en l'innocence de mon cœur au milieu de ma maison, ie ne proposois chose iniuste deuant mes yeux. Et allieurs, *Nonne qui oderunt te domine oderam, & super inimicos tuos, &c.* Nẽ haissois-ie pas tous ceux qui t'haissoyẽt Seigneur? Et d'autre part, Ezechias auoit il honte de produire en lumiere sa iustice, se voyant affligé en maladie? Ne disoit il pas constamment, *Memento obsecro domine, quomodo ambulauerim coram te in veritate & in corde perfecto, quod placitum est coram te fecerim.* C'est à dire, Souuienne toy ie te prie Seigneur, cõme i'ay marché deuant toy veritablement & d'vn cœur parfait, & fait ce qui t'est agreable. Mais qui, ie vous prie, n'imputeroit temerité à personnes qui s'oseroyẽt louer de la façõ, si d'auãture il n'auoiẽt dequoy monstrer

Psal. 100.

Psal. 138.

4. Reg. 20.

monſtrer & la ſource, & le progres, & le fruict quant & quant, de leurs louanges? Veu que, cõme dit le docte & religieux, Eucherius Eueſque de Liõ, *Sæpè cõtingit, vt iuſti & iniuſti verba habeant penè ſimilia: ſed tamen cor longè diſſimile, & ex quibus dictis, Deus ab iniuſtis offenditur: in eiſdem à iuſtis pacatur.* Souuẽt aduient (dit-il, parlant de la differance d'entre les louanges, que les iuſtes & iniuſtes ſe dõnẽt) q̃ les iuſtes & iniuſtes ont sẽblables paroles, le cœur, ce pendant bien fort diſſemblable. Et aduient auſſi, que des propos par leſquels Dieu eſt offenſé des mauuais, d'iceux meſme il ſoit appaiſé par les bons. Autrement donques ſe ventoit le publicain en ſes œuures, qui enflé de vaine gloire, ſ'ecrioit: *Gratias ago tibi, domine, quia non ſum ſicut cæteri hominum, raptores, adulteri, &c.* Ie te rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que ie ne ſuis comme les autres larrons, adulteres, &c. Et autremẽt Dauid & Ezechias, l'autre ignorant la ſource de ſes louanges, & ceux cy ayans verité pour mere, honeſteté pour compagnie, tuitiõ de leur innocence (deuant la face des calomniateurs) & erudition de la poſterité,

Eucher In 4. Reg.

Luca. 18.

pour fruicts legitimes d'icelles. Or donques nous Chreſtiens, deuons mettre à part les formes des louanges d'vn paganiſme: & nous propoſer deuant les yeux, & les exemples des ſainctes perſonnes ſuſdittes plus amatrices de la verité, que de leur peculiere gloire, voire les nous propoſer deuant les yeux, partie, pour ne frauder la vertu du deuoir, & partie auſſi pour, à l'exemple d'iceux qui iuſtement meritent d'eſtre louez, eſtre ſemons & incitez à aimer & embraſſer la vertu. Qui fera q̃ la verité produira ſes effects en noſtre endroit, en la forme & maniere ſuſdite: ſelõ la ſaincte & honorable couſtume obſeruee en l'Egliſe de Dieu, depuis les autres iuſques à noſtre temps: ſuyuãt laquelle, teſmoing ſaint Denis Areopagite, au liure de l'Eccleſiaſtique hierarchie, chapitre ſeptieſme, l'Eueſque qui preſidoit entre les Chreſtiens eſtoit occaſionné aux ſepultures d'iceux, de cõſoler l'aſſemblee, partie par teſmoignages prins des eſcritures, & partie auſsi, par les louãges du treſpaſſé, q̃ la verité, l'honeſteté, la defenſe contre les calomnies du paganiſme, & inſtitution de ſon peuple le

contraignoit de produire en lumiere. Et eſtoit-ce vne des cauſes, au moyen deſquelles eſtoyent ſi frequentes les aſſemblees qui ſe faiſoyent anciennemẽt pour les treſpaſſez, teſmoins Tertullian, Origene & ſainct Auguſtin. Mais qui eſt celuy qui ne voit cela au naturel, en infinies preſque oraiſons, q̃ les doctes ſainct Baſile, ſaint Gregoire de Nice, ſaint Gregoire Naziẽſene, Euzebe, Emiſſene, ſaint Chriſoſtome, & ſaint Auguſtin, ont & proclamees & eſcrites à la louange de ceux, qui heureuſement eſtoyent morts corporellemẽt, pour plus heureuſement viure auec les eſleus?

Tertull. de milit. cor. Orig. l. b. 2. in Iob. Auguſt. lib. 20 cont. Fauſt. c. 21.

Mais qu'eſt il beſoin de ſortir hors de la belle anticipation, dont l'Apoſtre ſainct Paul vſe au theme ia deſſus propoſé? Certes ſi nous auons enuie de l'imiter, & embraſſer les qualitez qu'il nous exprime en ce meſme lieu, nous nous pourrõs à bon droit & ſeurement promettre, la permiſſion dont il vſe librement pour ſoy. Il eſt bon donques de diligemmẽt remarquer ſes propos, ou il dit: *Bonum certamẽ certaui, &c.* I'ay (dit l'Apoſtre) ou fait bõe guerre, ou bataillé bõs ou dõné cõbats, acheué

mon cours & gardé ma foy. A ceſte cauſe, la corone de iuſtice m'eſt gardee.

Deſquelles parolles de l'Apoſtre, nous apprendrons premieremẽt qu'eſt-ce que faire bon combat, pour ſuyure la courſe, & garder la foy: pour de là colliger, qui ſont ceux qui meritent louanges, & y ioindre le biẽ-heureux ſeigneur treſpaſſé Anne de Montmorency, (de qui la memoire eſt heureuſe) pour en fin conclurre par la recompẽce que Dieu promet, & donne à ceux qui ſe monſtrent ſes fideles ſoldats.

L'Apoſtre donques nous mõſtre, quels nous deuons eſtre apres luy, ſe louant comme dit ſaint Chriſoſtome: *Nõ magni loquentiæ ſtudio, ſed vt Timotheum roboraret.* Se louãt, non pour vn deſir de grãd-eloquence, mais bien pour corroborer ſon diſciple, &, fait imitateur de ſes traces, luy propoſer deuant les yeux vne ſemblable retribution. Iuſtement donques pouuoit il dire, luy propoſant ſa ſainɛteté de vie, *Bonum certamen certaui*. I'ay bien bataillé, eſtant certain que l'exemple des maieurs, n'eſt de peu d'efficace enuers la poſterité. Et c'eſt pourquoy les Spartains

Chriſoſto. in 2. Timot. 4. homeli. 9.

en leurs sacrifices, diuisoyent leur chant en trois parties, à la premiere desquelles, les plus aagez commençoyent à chanter: *Nos fecimus*, nous auons trauaillé: & ceux qui estoyent d'aage competent, suiuoyẽt apres, en disant: *Nos facimus*: & nous faisons à present: apres lesquels les plus ieunes respondoyẽt: *Et nos faciemus*: & nous, comme à la main, conduits par les exemples de nos predecesseurs, trauaillerons à l'aduenir. *Plutarch. in Vita Licurgi.*

Ce que ceux cy, amenez par ie ne sçay quel simple naturel, ont grosieremẽt obserué, l'Apostre S. Pol le no⁹ propose, pour estre chrestiẽnemẽt obserué entre nous: Et afin qu'au bal par luy commencé, qui nous propose deuant les yeux la bonne guerre qu'il a faite nous soyons semons, & contraints à rendre le deuoir, & la posterité à limitation de tous les deux, amenee à mesme fin, & à mesme corone q̃ celle dont l'Apostre iouyst, & dont nous esperons quãt & luy quelque iour iouissance. Quand donques l'Apostre nous propose son heureuse bataille, il tasche par cela à nous exprimer quelle, & combien droicte, doit estre la vie d'vn Chre-

ſtien, qui nous eſt ſouuent ſignifiee, ſous les ombres de la loy Moſaicque, & par
1. Cor. 10. Heb. 11. les batailles ordinaires que le peuple de Dieu fiſt, durant le temps qu'ils demeurerent par les deſerts, & expugnerent les occupateurs de la terre de promeſſe. Iob meſme ne nous dit-il pas la vie de l'homme
Iob 7. Ioan. 16. n'eſtre que gendarmerie & guerre ſur la terre? Ieſus Chriſt, meſme, ne nous annonce il pas les ennemis aſsidus & frequens, que les ſiens doiuent auoir en ce monde? Ce que cognoiſſant l'Apoſtre S. Paul eſcriuant aux Epheſes, nous deſcouure l'ennemy, & preſente les armes neEphes. 6. ceſſaires à ceſte ſpirituelle guerre, lors qu'il dit: *Accipite armaturam Dei, vt poßitis ſtare aduerſus inſidias diaboli.* Prenez, dit l'Apoſtre, l'armeure de Dieu, afin que vous puiſsiez demeurer contre les tromperies du diable. Et peu apres il nous apprend à nous armer d'vn heaume de ſalut, alecret de iuſtice, ſainture de verité, ſoliers à la preparation de l'Euangile de paix, bouclier de la foy, & couſteau de l'eſprit, qu'eſt la parole de Dieu. De maniere que ceux qui ſarment de ſi fortes armures, pour ſoppoſer à la chair & au ſang, aux

principautez & puiſſances de ces tenebres, auront dequoy pouuoir iuſtement dire auec l'Apoſtre: *Bonum certamẽ certaui*, Pourueu qu'ils ayent volunté de ſacheminer à la ſeconde qualité, digne d'eſtre iointe au bon combat, & ſans laquelle le fruit d'vn combat precedẽt, ſeroit de peu de profit & de petite expectation. Et de la vient, que l'Apoſtre ſaint Paul donc ad iouſte au bon combat, non contant d'iceluy ſeul, *Curſum conſummaui*: comme voulãt dire, que ce n'eſt aſſez d'auoir vn bon commencement, ſi l'entiere continuation ne luy reſpond. Mais que ſeroit ce à vn ſoldat, d'auoir à l'entree d'vn cõbat bien commencé de rẽdre le deuoir, ſi d'auenture ou la crainte des coups, & de la mort, ou l'amour d'vn butin de peu d'importance le retiroyent de la pourſuite d'vne heureuſe victoire, meſmes au temps qu'on en eſt plus prochain? Plus grande miſere eſt de voir vn Chreſtien à qui la bonne bataille, iointe à vne continuation, & à la briefueté de la vie, promettent vne heureuſe victoire, auec remuneration de labeurs, reculer & ſe ſortir du rang de ceux qui ont heureuſemẽt

& iuſques à la fin bataillé : Et pour ſe deliurer des ennemis auſquels tous veritables ſoldats de Ieſus Chriſt ſont pour vn temps ſuiets. Et pour ſ'amuſer au butin de l'ambition ou de la volupté, perdant, par ce moyen, les threſors incomprehẽſibles, & recompenſes inenarrables, que Dieu a preparees à ceux, qui faiſans bon combat, pourſuyuront heureuſemẽt leur courſe. O q̃ la loy Moſaïcque nous propoſe vne regle admirable, par laquelle nous pouuons apprendre & à eſtre bons guerroyeurs, & à cognoiſtre, quãt & quãt ceux qui ſont dignes d'eſtre bannis du
Deute. 20. camp de Ieſus Chriſt ! Car comme du temps de Moiſe, les Capitaines commãdoyent à 4. manieres de gens de ſ'en retourner & ſe ſeparer du camp, cõme indignes d'y eſtre comprins. Et à ceux qui auoyent baſti maiſon ſans la dedier. Et à ceux qui auoyent planté la vigne ſans la
Leuiti. 19. rendre commune (c'eſt à dire, ſans permettre aux pauures d'amaſſer les grains tombez en terre, & les raiſins oubliez par les vendengeurs) ioint aux ſuſdits, ceux qui auoyent fiancé femme, ſans l'eſpouſer, & les timides de meſme ſont exclens

dela

de la gendarmerie Chreſtienne, Ceux qui n'ont dedieé leur nouuelle maiſon, c'eſt à dire, les debridés, qui viuent & ſans foy, & ſans loy, & ſans religion, ſ'amuſans tantoſt apres vne opinion, tantoſt apres vne autre. Ceux auſſi qui ramaſſent les grains obmis par oubli, & ne rendent leur vigne commune, ne faiſans miſericorde des offences contre eux commiſes, ains en font la recherche, ne ſe ſouuenans que Ieſus Chriſt dit, Pardonnez, & il vous ſera pardonné: monſtrans, par cela qu'ils n'ont enuie de celebrer les eſpouſailles de leurs fiãcees, c'eſt à dire, de leurs ames, & qu'ils ne ſont dignes d'eſtre couchez au rolle des vrais ſoldats de Ieſus Chriſt, ains d'eſtre repouſez du camp, c'eſt à dire, d'entre ceux qui ſçauent d'extremẽt manier les armes ſpirituelles, comme auſſi les timides & couards, c'eſt à dire, ceux qui pour les reſpects qu'ils ont au monde, ou à la chair craignent de ſ'oppoſer aux aſſauts que Satã braſſe cõtre l'Egliſe de Dieu. Et peu ſocieux de l'heureuſe recompẽce qui attend ceux qui auront fidelement ſerui, moins ſe ſoucians des vltiõs & menaſſes

que Dieu oppose à personnes de telle farine. Tesmoins en sont les grieues punitions aduenues par le desert aux sensuels murmurateurs, idolatres, & lubriques, vrayes figures de celles qui attendent les faux Chrestiens: Comme fort bien declare l'Apostre saint Paul en la premiere des Corinthiens dixiesme, & aux Hebrieux troisiesme & quatriesme chapitres. Auquel lieu dernier, il paraphrase & interprete doctemẽt le Psalme nonãte & quatriesme. Ceste loy donques nous apprẽd à estre vrais gensdarmes de Iesus Christ, & aduertist, qu'hõme ne soit si hardi, que de marcher apres vn si glorieux Capitaine destitué d'vne foy ferme, saisi de haine ou rencune, son ame oubliee à tout peché, & luy rendu timide, & plus craignant la perte des choses terrestres que d'vn loyer eternel. Asseurons nous aux promesses de Iesus Christ, pour d'vn ardant desir, soustenãs sa querelle, pouuoir dire *Cursum consummauimus*. I'auons consommé la course, dediee la conscience à Dieu, pardonné les offences à nos ennemis, espousé le salut de nos ames, chassé toute terreur: pour aisemẽt pouuoir dire

1. Corin 10. Heb. 3. 4. Psal. 94.

auec l'Apoſtre ſaint Paul, *Quæ mihi fuerũt lucra, ea reputatus ſum vt ſtercora.* Ce que metoyt a gain, ie l'ay reputé comme fient pour gaigner Ieſus Chriſt. Et c'eſt pourquoy le meſme Apoſtre nous r'amẽtoit l'exemple de noſtre redempteur, diſant. *Per patientiam curramus ad propoſitum nobis certamen, aſpicientes in authorem fidei, & conſummatorem Ieſum Chriſtum, qui propoſito ſibi gaudio ſuſtinuit crucem confuſione contempta.* Courons, dit-il, par patience au conflit qui nous eſt propoſé, regardans à l'autheur de la foy & conſommateur, qui ſ'ayant propoſee la ioye à ſouſtenu la croix, la confuſion meſpriſee.

Philipp. 3.

Heb. 12.

Troiſieſmement, l'Apoſtre nous apprend à garder la foy, ores qu'il dit, *Fidem ſeruaui*, I'ay gardee la foy, comme voulãt dire, nous aurions beau auoir toutes les œuures du monde, ſi d'aduenture nous ommes hors l'Egliſe de Dieu: Car cõme a foy ſans les œuures eſt du tout morte, ainſi les œuures ſans foy ſont de nulle aleur. I'ay gardee donc la foy, dit l'Apotre, monſtrant clairement par cela, que eux qui ſe deffont d'vn gage ſi pretieux, ont indignes d'obtenir les gages promis

à la gendarmerie Chreſtienne. Et à ceſte cauſe Tertuliẽ parlant des Marcionniſtes diſoit: *Non negabunt diſcipuli eius primam illis fidem nobiſcum fuiſſe, vt hinc iã deſtinari poſſit hæreticus, qui deſerto quod prius fuerat, id poſtea ſibi elegerit quod retro non erat.* C'eſt à dire, ſes diſciples ne nieront pas qu'ils ayent eu la premiere foy commune auec nous, afin que de là puiſſe eſtre deſtiné heretique, celuy, qui, delaiſſé ce qu'il auoit premier eſté, ſe choiſiſt apres ce qu'il n'a eſté auparauant. I'auroy ici vn champ ſpatieux, pour diſcourir de la miſere qui attend ceux qui trop legerement ſe ſeparent de l'Egliſe de Dieu, perdans le depoſt de la foy qui leur a eſté baillé ſi pretieux. Mais ny le ſuiet preſent, ny le temps, ne me permettans d'en diſcourir plus auant, me contenteray, & renuoyeray les auditeurs à ce que, treſdoctement, en traite ſaint Auguſtin *epiſtola qninquageſima ad Bonifacium* ou il dit: *Non poteſt eſſe particeps diuinæ bonitatis, qui hoſtis factus eſt vnitatis*. Et en l'Epiſtre cent cinquante deuxieſme, ou il traite exactemẽt de combien peu ſert l'obſeruation des commandemẽs & la bonne vie externe

Tertull. lib. 1. in Marcionem.

Aug. Epiſt. 50. ad Bonifac. & epiſt. 152. ad ple. Donatiſt.

hors l'Egliſe de Dieu.

Ce ſont, doncques, les trois qualitez d'vn bon ſoldat, qui deſire auoir iuſte retribution, que de faire bon combat, conſummer la courſe, & garder la Foy. Que ſi l'Apoſtre ſaint Paul, pour les raiſons aſſez amplement en noſtre exorde deſduictes, n'a point fait difficulté de ſe louer, comme ſi deſia il euſt tenuë, la conſommation de tous ſes labeurs, & la recompence d'iceux, n'eſtant encore du tout hors des miſeres : A combien plus forte raiſon pouuons nous reduire en memoire, les louanges de ceux qui ſont du tout deliurez ? Meſmes faire recit de leurs actes heroïques, tãt pour ne cacher la verité, & par ce moyen frauder la vertu du los qui luy eſt deu : que auſſi pour nous propoſer l'imitatiõ de ceux deſquels les veritables louanges nous peuuent eſtre agreables. Et pour paſſer (ſuyuant le fil de noſtre oraiſon) au propos de noſtre treſpaſſé, mettãt à part les los de ſon antique extractiõ, A laquelle ie ne m'amuſeray q̃ biẽ peu: ains pour n'eſtre faſcheux & prolixe, me contenteray de remẽtauoir aux auditeurs qu'il n'y a eu faute de perſon-

De hoc liſbio loquitur beldunnus

abbas diui Dionysii i. Areopagitico Dionisii

nes quiont tenu Lisbius, noble Parisien, & qui premier receuſt la foy par les predications de ſaint Denis en France, auoir eſté extraict de la famille dõt noſtre defunct eſt deſcendu (le ſurnom de Montmorency qui print ſon origine de Maurencius cõſtructeur du village de Montmorency, teſmoin Paul emile en la vie de Philippe premier n'eſtãt encores en vogue.) Ioinct à ce lé bien que la France a receu de Simon de Mont-fort, produit d'vne fille nõmee Gabriele, mariee à vn fils naturel du Roy Robert fils de Hue Capet. De laquelle auſſi eſt yſſu Baudouyn Roy de Ieruſalem. Et ne m'amuſeray a diſcourir des ſeruices que la France a receus de Bochard de Montmorency, premier du ſurnom, ny auſſi de ſon fils Mathieu de Montmorency, qui pour la desfaicte de ſeize enſeignes, qui eſtoyẽt à ce mauuais & excommunié Empereur Otthon, augmenta les armoiries de ſa maiſon de douze aiſlions, qui au parauãt n'en auoyent que quatre, & reuint à ſeize, & ſi obtint changement de la croix d'argent en croix de gueules. Ie pourroy auſſi parler de l'amplitude de la maiſon

Paulus Emilius in vita Philippi.

Iacque de cuiſe en la chronique de hainaut. 60

Gaguin⁹ in vita Philip. Augvſti, & Iacob. de cuiſe, in tertia partis ca. 18.

de la Val, des bons seruices que Guy de Montmorency feist à Charles le Chauue, ou selon d'autres, à Charles Martel. Seulement me contenteray d'vne speciale faueur qu'il sẽble auis auoir esté faite à ceste race, que d'auoir esté anciennement reseruee de Dieu au temps ou des persecutiõs ou des heresies pour s'en seruir: faueur qu'õ ne trouue auoir esté fait en special à aucune des races d'Israel, attendu qu'en vn temps Dieu suscitoit du secours de la maison de Manasse, en vn autre de Dam, & en vn autre de Beniamin, comme apert par Sampson, & autres en diuers temps susciteż pour la tuition & deffence du peuple d'israel. Ores ceux-cy ont esté tousiours apellez au besoin. Lisbius au temps de saint Denys. Simon de Mont-fort au temps des Albigeois. (Vrais ancestres des Caluinistes, tesmoin Chrespin en la continuation de son Eglise) Mathieu de Montmorency contre Otthon. Et dernierement en ce turbulent schisme nostre trespassé, messire Anne de Montmorency & ses enfans.

Parquoy si ne voulons estre ingrats, & sommes tant soit peu amateurs de no-

ſtre patrie, nous n'oublierons les biens receus de ceſte antique race, & moins ceux qui ſuccederont à vne ſi honorable maiſon, auront enuie de degenerer de la trace de ſi bons enceſtres, ſe ſouuenans des graces que Dieu a imparties, & faueurs que Dieu a faictes à leurs deuanciers. Car ſi entre les prophanes, c'eſtoit vne note d'infamie grãde, que de ruiner les ſepulchres, ou colõnes des peres treſpaſſez, cõbiẽ plus eſt il deteſtable, de voir la pitié des maieurs demolie, & ruynee par l'impieté des ſucceſſeurs? C'eſt pourquoy le ſage nous exhorte, à ne trãſgreſſer les bornes poſees par les maieurs.

Cicero lib. 1 de legibus.

Prouer. 22.

Que ſi nous paſſons plus outre, & venons au ſeruice que de longue main noſtre treſpaſſé a fait dés ſon ieune aage, aux feus Rois de bonne memoire Louys douzieſme, François premier, Henry ſecond, François ſecond, & Charles neufuieſme à preſent regnant: certes nous trouuerons q̃, & les ſeruices faicts par armes & par conſeils, & les amples faueurs qu'il a receus des Rois, ioinctes aux miſeres qu'il a endurees, ne le rendront indigne de louanges.

Et

Et quant au premier, qui eſt celuy qui peut nier, que du tẽps de Louys douzieſme, il ne feuſt à la bataille de Terouane, dicte la iournee des eſperons, du tẽps de Talabot qui eſtoit pour les Anglois? Il eſtoit auſſi aux guerres de mezieres & de Fontarabie, à la desfaite des Suyſſes à Marignan, à Milan, & à Pauie, auſquels lieux il ne ſe mõſtra inutile, à la prinſe de Nouuarre, que luy meſmes pourſuyuiſt & obtint cõme, il feiſt auſſi, vne tour prochaine des murailles à Pauie, & vn fauxbourg auec.

Ferronus Burdegalẽſis in geſtis lud. 12.

Que ſi nous venons à la ſage Panurgie dont il a vſé, ſ'employant à la perfection des mariages qui ont eſté contractes entre les feus Rois de bonne memoire François premier, & Madame Eleonor, Henry ſecond, & Catherine de Medicis, à preſent tres-honoree Roine, mere de noſtre Roy, de Madame Renee auec le Duc de Ferrare, de madame Magdaleine auec le Roy d'Eſcoſſe, de madame Marguerite, auec le Duc de Sauoye, de madame Elizabet auec le Roy Catholicque, (mariage qu'il ſemble auis que Dieu aye tramé, pour permettre que l'E-

Paulus emilius in vita caroli magni

ſpagne rende vne partie des biens qu'elle receuſt de la France du tẽps de Charlemaigne, qui reſtitua la foy aux Aſturies, en Galice, & preſque par toute l'Eſpaigne), ioincte à ce, la prudence dont il a vſé au recouurement des villes de Mets, Verdun, & autres qui ſont à preſent en la main de ſa mageſté, il y aura à penſer.

Et ſi d'auenture cela ne ſuffiſt, on a dequoy y ioindre les faueurs, & honeurs que les Rois, auſquels il a ſeruy, luy ont liberalement imparties. Car n'eſtant du temps de Loys vnzieſme, nommé que pour ſimple ſeigneur de Rochepot, peu de temps apres fuſt fait Colonnal des Suiſſes, & peu apres mareſchal de Frãce, & reuenant de priſon d'Eeſpagne, fuſt fait grand maiſtre de France, & apres le decez du ſeigneur de Borbon, Coneſtable : Et finalement pair de France, honeurs, certes, que les Rois n'octroyent ny n'eſlargiſſent volontairement à perſones inutiles. Et, ſi d'auanture on penſoit les retributions n'auoir eſté precedees de labeurs: on ſe peut ſouuenir, que outre les bleſſures qu'il peut auoir portees pour ſouſtenir la querelle de ſes

princes, si a il esté premierement captif à Pauie, secondement à saint Quentin, troisiesmement à Dreux, & finalement (apres auoir esté present à vnze batailles) a esté massacré par les mains des ingrats & heretiques, honneur certes, que i'oseray dire, exceder tous les honneurs qu'il receust iamais en ce monde, estant mort pour la foy, pour la cause de son prince, & tuition de son pays.

Ces labeurs, conseils, honneurs, emprisonnemens & mort, de pres mesurés, ie desire que toutes personnes vuides de transport de peculiere affection, & non ignorans la portee des affaires, iugent librement des louanges qui luy pourroyẽt apartenir: Et en produisent ce que, & la verité mere des louanges, & l'honesteté, & la tuition de l'innocence, ioinctes à l'erudition de la posterité, en commandent produire. Car à eux appartient, & non à autres, de declarer s'il n'a point d'argument de dire auec l'Apostre saint Paul, i'ay fait bon combat, car quant aux autres deux consommations de course, & cõseruation de la foy, ie pourray apres autres presque infinis, tesmoigner de-

uant Dieu, qu'il eſt mort au giron, & en la foy de l'Egliſe Catholique. Et ne deuons moins eſperer, ſinon que Dieu luy aura donné le moyen de pouuoir obtenir, ce que l'Apoſtre ſaint Paul promettoit, non ſeulement à ſoy, mais encor à tous ceux qui aiment l'aduenemẽt de Ieſus Chriſt, qu'eſt la corone de iuſtice: c'eſt à dire, iuſte retributiõ des labeurs ſouſtenus pour la cauſe de Dieu. Or quiconques deſire obtenir corone de gloire, il a beſoin de faire amas des fleurs aptes à la façonner, & en ſpecial de la ſincerité du lis,
4. Eſdra. 5. c'eſt à dire, de la foy viue, fleur que Dieu aime ſur toutes les fleurs de la terre: de l'odeur d'vne roſe charitable, du ſoucy de patience, afin que, & noſtre ſincerité, de foy, & l'odeur de la charité ioinctes à la patience, aux tribulations, nous facent
Apocalip. 2. ouyr la voix de celuy qui promet corone de vie aux ſiens. Ceux dis ie, qui eſperans triõpher apres Ieſus Chriſt, n'ont en horreur la corone d'eſpines en ce mõde-cy, diametraux ennemis des heretiques & Epicuriens, qui ordinairemẽt, crient, *Co-*
Sapien. 2. *ronemus nos roſis, nullum pratum ſit quod non pertranſeat luxuria noſtra, opprimamus pau-*

perem iuſtum, & non parcamus viduæ, nec ve terano, neque reuereamur canos multi temporis. Coronons nous diſent ils, de roſes, qu'il ny ait aucun pré ou noſtre volupté ne paſſe, opprimons le pauure iuſte, & ne pardonnons à la vefue, ny à l'ancien, ny aux cheueux blancs de long temps. Tels ſont, certes, ceux qui amateurs de ce mõde, n'aiment que fleurs corruptibles, & plaines de mauuaiſe odeur, peu ſoucieux de l'exhortation de Tertulien, qui dit: *Quid tibi cum flore perituro?* Qu'as tu de cõmun auec la fleur que periſt? Et Dauid parlant des meſchans & de leurs mauuaiſes corones dit: *Tanquam fœnum velociter areſcent, & ſicut olera herbarum cito decidẽt.* C'eſt à dire, ils periront promptement comme le foin & comme les meſmes iardinages: & au contraire, retribution grande aux vrays combatans pourſuyuãs la courſe & conſeruans la foy: *Nam in cuſtodiendis illis,* comme dit Dauid, *retributio multa*: grande retribution aduient à ceux qui gardent diligemment les choſes ſuſdittes.

Tertulianus de mili. coron.

Pſal. 36.

Pſal. 18.

Si doncques aux ſuſdits, vuides de paſſion & d'ignorance, appert noſtre defunt

eſtre digne de louanges, & que la verité produit, & que ſes ſucceſſeurs doiuent remarquer pour ſe rẽdre de plus en plus amateurs & imitateurs de la vertu : Il me ſemble que pour l'acompliſſemẽt du diſcours, ne reſte que de prier celuy qui dés long temps à introduit entre les ſoldats Chreſtiens, l'ordre requis pour obtenir ſi glorieuſe corone, à ce qu'il luy plaiſe auoir donnee heureuſe fin au combat de noſtre tres-heureux treſpaſſé, repos à ſa courſe, loyer & retribution à celuy qui a gardee ſa foy & ſa religion, ſans iamais ſ'en ſeparer. Donne luy, ô bon Dieu, & pere de toute miſericorde, & Dieu de toute conſolation, la corone de gloire eternelle, preparee aux amateurs de ton glorieux auenement. Et ſi par fragilité humaine, il a contracté quelque choſe indigne, de paruenir deuant ta iuſte face (deuant laquelle n'y a celuy qui ſe puiſſe preſenter immune de peché) pardonne luy, Seigneur, pardonne, & le conſtitue entre les vrais enfans d'Abrahã, d'Iſaac, & de Iacob. Fay que ſa maiſon ſerue à ton Egliſe, comme vne ſacree pepiniere d'arbriſſeaux, tant affectez à ton ſeruice, &

loin de leurs peculiers desirs, qu'on trouue auoir esté leurs vertueux ancestres: afin que telle plantation dediee au profit plus commun que peculier: leur maison saintement dediee, leurs ames espousees a toy, toute timidité chassee bien loin d'eux, ils puissent (& nous tous amateurs du semblable) iouyr & du los des bons soldats Chrestiens, & en fin de l'eternelle gloire,
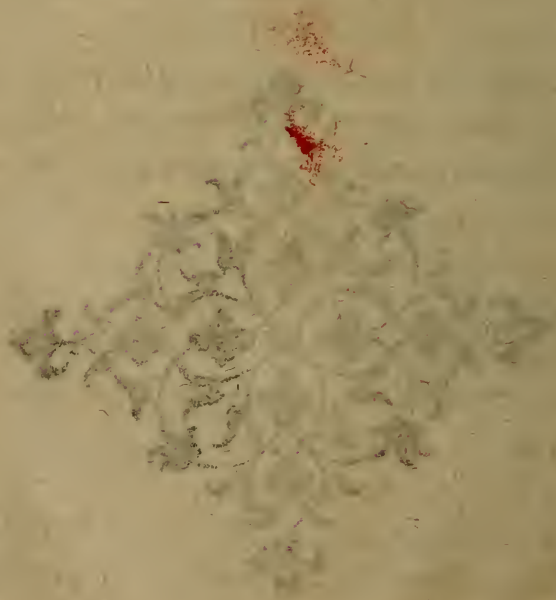
Amen.